

République française

Département des Pyrénées-Orientales

## COMMUNE DE VILLEFRANCHE DE CONFLENT

Séance du 27 janvier 2023

Membres en exercice :  
8

Date de la convocation: 23/01/2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick LECROQ

Présents : 5

**Présents :** Patrick LECROQ, Rose Marie SORIA, Frédérique LATOUR, Dominique LIMOUZY, Gilles ROBERT

Votants: 5

Pour: 5

**Représentés:**

Contre: 0

**Excusés:** Benoît MENE

Abstentions: 0

**Absents:** Julien AUDIER -SORIA, Joël MENE

**Secrétaire de séance:** Gilles ROBERT

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 02/02/2023  
et publié ou notifié  
le 06/02/2023

### Objet: Convention d'assistance technique dans le domaine de l'eau potable - DE\_002\_2023

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau et afin de se conformer aux exigences réglementaires de l'article 73 de la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques n°2006-1772 du 30/12/2006, dénommé LEMA, de ses décrets d'application, et des arrêtés qui en découlent, dans sa délibération n°11 du 16/11/2020 a décidé en ce qui concerne l'assistance technique dans le domaine de l'eau potable des collectivités des Pyrénées Orientales, d'apporter une assistance aux communes éligibles au sens du décret du 14/06/2019 n°2019-589 : selon les termes d'une convention. Monsieur le Maire donne lecture de ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide

- D'approuver la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire  
Patrick LECROQ



**"Le Secrétaire"**

RF Préfecture de Perpignan
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2023 066 216602235-20230127 DE 002 2023 DE